



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 124 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de biens, archives et dettes d'Etat : rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Canada, président de la Sixième Commission, qui désire prendre la parole sur une motion d'ordre.

2. M. KIRSCH (Canada) : Il semble qu'au sujet du point concernant la Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de biens, archives et dettes d'Etat, certaines questions se soient posées à propos des incidences financières de la conférence proposée pour l'année prochaine.

3. Je pense qu'il serait bon de reporter d'un ou deux jours l'examen de cette question par l'Assemblée générale de façon à permettre aux délégations d'obtenir des éclaircissements sur les incidences financières de la conférence.

4. Je voudrais donc demander à l'Assemblée générale d'accepter de différer son examen de ce point de l'ordre du jour.

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale accepte de faire droit à la demande du Président de la Sixième Commission et de reporter d'un ou deux jours l'examen de cette question en séance plénière.

Il en est ainsi décidé.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

6. M. SĪLOVIĆ (Yougoslavie) : Selon la définition qui a été donnée au premier article de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, adoptée le 30 novembre 1973 à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, "l'*apartheid* est un crime contre l'humanité et... les actes inhumains résultant des politiques et pratiques

semblables de ségrégation et de discrimination raciales... sont des crimes qui vont à l'encontre des normes du droit international, en particulier des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, et... constituent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales" [résolution 3068 (XXVIII)].

7. L'Assemblée générale a proclamé l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud [résolution 36/172 B]. Cette activité internationale, à laquelle a été consacrée une séance spéciale de l'Assemblée générale le 5 octobre 1982 [56^e séance], devrait se poursuivre jusqu'au terme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et contribuer, à sa manière, aux préparatifs et au travail de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui doit avoir lieu à Genève du 1^{er} au 12 août 1983. Grâce aux efforts déployés, la question de l'*apartheid* se pose cette année d'une façon encore plus aiguë que les années précédentes, ce qui témoigne de l'efficacité de l'action concertée des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des institutions et de l'opinion publique en vue de l'élimination de l'*apartheid* dans le monde.

8. Depuis son origine, et particulièrement à partir du moment où elle a été instituée comme idéologie officielle, la politique et la pratique du système de gouvernement en Afrique du Sud — l'*apartheid* — est de plus en plus un mécanisme de violence et d'oppression. Cela devient manifeste ces dernières années, spécialement depuis la création des bantoustans, qui ne sont que des réserves de main-d'œuvre à bon marché destinée à faire marcher l'industrie des Blancs racistes, et dans lesquelles les habitants qui forment la majorité prépondérante de la population deviennent des étrangers dans leur propre pays. L'exploitation de la majorité de la population a atteint de telles proportions qu'on la considère désormais comme une partie du mécanisme qui sert à réaliser les profits et non pas comme une partie de la race humaine qui jouit du droit inaliénable à l'égalité et à la dignité humaine. En même temps, toutes les informations dont dispose le Comité spécial contre l'*apartheid* démontrent que, parallèlement à l'extension de la terreur, de l'oppression, de la détention et de l'intimidation en Afrique du Sud, s'accroît la résistance de la majorité de la population. Les représentants du peuple et les combattants pour les droits du peuple sont persécutés, dénoncés comme espions étrangers et deviennent victimes de la terreur et sont souvent exécutés dans des circonstances douteuses. Le régime d'*apartheid*, sans aucun doute, entre progressivement dans une crise sérieuse et, pris de panique, tente de sauver désespérément ses positions menacées. Logiquement, l'étape suivante devrait être son

échec définitif devant la résistance du peuple et la condamnation de la communauté internationale face à laquelle ce régime fait montre d'un mépris obstiné et dont il ignore les positions.

9. Une telle évolution de la situation sera accélérée si les facteurs extérieurs qui soutiennent le régime d'*apartheid* comprennent que la seule chose qu'ils doivent faire, en ce moment de la liquidation décisive d'un phénomène qui va à l'encontre des principes sur lesquels reposent l'ordre juridique international et la totalité de la vie de la communauté internationale, est d'arrêter toute coopération avec le régime minoritaire raciste de Pretoria. C'est maintenant qu'il faut faire un effort décisif pour arrêter l'activité des intérêts étrangers, économiques et autres en Afrique du Sud, notamment les activités des compagnies multinationales, et mettre fin aux investissements des capitaux étrangers dans l'économie sud-africaine et aux emprunts internationaux servant à renforcer le système d'*apartheid*. Il faut observer de manière suivie l'embargo sur les armes et le pétrole, ainsi que la rupture des relations culturelles, sportives et tous autres contacts avec l'Afrique du Sud, c'est-à-dire, tout ce que l'Assemblée générale a jusqu'à présent exigé et ce qui est demandé cette année dans les projets de résolution concernant l'*apartheid* qui seront sans aucun doute adoptés à la suite de ce débat. Plus tôt les pays entretenant une coopération économique et politique avec l'Afrique du Sud donneront priorité à leurs intérêts à long terme au lieu de la politique du profit instantané et à tout prix et commenceront à envisager leurs intérêts futurs et la coopération avec les peuples de l'Afrique, mieux cela vaudra pour eux-mêmes et pour l'Afrique du Sud.

10. La libération des détenus politiques et des combattants contre l'*apartheid* est un problème auquel toute la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies doivent se consacrer entièrement. On a souvent entendu, au sein de l'Organisation des propos en faveur de la défense des droits de l'homme dans certains pays du monde. Mais, certains champions de la défense des droits de l'homme devraient être d'autant plus sensibles à ce problème-là qu'il s'agit de la violation des droits des peuples. Des centaines et des milliers de détenus politiques ont été condamnés, avec ou sans procès et, parmi eux, ceux qui, depuis plus de 20 ans, languissent au fond des geôles sud-africaines. C'est le cas de Nelson Mandela et d'autres leaders des mouvements de libération, de ceux qui attendent d'être exécutés pour avoir lutté contre l'*apartheid*, des trois jeunes hommes dont le sort a incité l'Assemblée générale à adopter, au début de la session en cours, un appel pour leur amnistie [résolution 37/1]. Eux tous et leurs peuples espèrent voir le jour de la liberté.

11. Grâce aux efforts qu'elle déploie, la communauté internationale s'attend à ce que soient abolies les lois discriminatoires par lesquelles le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud gouverne. Elle ne peut et ne veut pas se satisfaire des réformes superficielles du système qui, par sa nature et son caractère, sont inacceptables pour la civilisation d'aujourd'hui. Elle exige qu'en Afrique du Sud soit établi un système démocratique, basé sur l'égalité des citoyens, sans considération de couleur, de race ou d'opinion politique ou religieuse. Ce que la commu-

nauté internationale demande, c'est surtout l'application et le respect des critères et des principes universellement adoptés.

12. Les pays non alignés sont unis dans leur lutte contre l'*apartheid* et n'y renonceront pas. Il se sont engagés pour l'élimination complète du système d'*apartheid*, du racisme et de la discrimination raciale, depuis la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade en 1961. Comme aux sessions de l'Assemblée générale, la question de l'*apartheid* est un sujet constamment à l'ordre du jour des conférences des pays non alignés qui sont décidés à éliminer une fois pour toutes cette pratique infâme. Dans ce but, les pays non alignés sont prêts à initier et à soutenir des actions en vue de l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud qui constituent le seul moyen efficace pour contraindre l'Afrique du Sud à s'incliner devant les décisions et les principes des Nations Unies. Persuadés qu'ils œuvrent pour une juste cause, fondée sur la Charte des Nations Unies, les pays non alignés apportent un soutien décisif aux mouvements de libération en Afrique australe — l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] et le Pan Africanist Congress of Azania [PAC] — en vue d'augmenter l'efficacité de leur lutte contre l'ennemi commun.

13. La Yougoslavie s'est toujours engagée, en accord avec sa politique de non-alignement, pour l'élimination du système d'*apartheid* en Afrique du Sud et pour la transformation de cette partie du monde en une région de coexistence pacifique des races et de coopération mutuellement utile. Nous sommes convaincus qu'avec l'appui de la communauté internationale et la lutte efficace pour la libération nationale de toutes les forces patriotiques en Afrique australe, la politique d'*apartheid* sera définitivement éliminée sur Terre, subsistant dans la mémoire des générations futures comme une tache de honte sur la conscience de l'humanité, créée par les circonstances historiques, mais qui doit disparaître si nous désirons assurer la liberté, la dignité humaine et le progrès dans toutes les régions du monde. Car aucun peuple ne peut être libre si tous ne le sont pas.

14. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) [interprétation de l'anglais] : Il y a 30 ans que l'Assemblée générale a dû pour la première fois, examiner les problèmes causés par la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain.

15. Dix ans plus tard, en 1962, compte tenu de l'aggravation de la situation en Afrique du Sud, l'Assemblée a décidé de créer le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine. Depuis lors, le Comité, dénommé maintenant Comité spécial contre l'*apartheid*, n'a cessé d'œuvrer utilement pour dénoncer et condamner le crime d'*apartheid* et de contribuer à mobiliser l'opinion publique mondiale contre toutes les formes de collaboration ouverte ou cachée avec Pretoria.

16. Ma délégation exprime ses remerciements au Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Maitama-Sule, pour ses efforts inlassables et rend hommage au Centre contre l'*apartheid* qui, sous la direction éclairée de M. Enuga S. Reddy, a œuvré de manière active et novatrice. Nous sommes encore

tous sous l'impression que nous a laissé la 56^e séance de l'Assemblée générale, réunion spéciale importante consacrée à l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue le 5 novembre et dont le point culminant a été l'appel lancé clairement en faveur de la prompt adoption de sanctions globales et contraignantes contre le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud. Ma délégation exprime ses félicitations aux personnalités qui ont reçu des prix pour les services éminents qu'elles ont rendus dans la lutte contre l'*apartheid*.

17. Trois décennies de discussions et d'actions n'ont pas encore permis d'éliminer l'*apartheid*, mais elles ont certainement contribué décisivement à mobiliser diverses forces en faveur de la lutte contre la politique d'*apartheid*. Le mouvement de résistance en Afrique du Sud a pris de nouvelles dimensions et acquis une ampleur sans précédent. Toutes les mesures prises par les racistes pour briser la lutte de résistance, qu'il s'agisse des prétendues réformes ou du recours à l'oppression brutale, ont échoué. Au contraire, la lutte du peuple sud-africain, sous la direction de l'ANC, n'a fait que s'intensifier. Ainsi, il a été possible de dire dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* que : "la situation en Afrique du Sud pendant l'année écoulée a été caractérisée par une unité d'action croissante dans la lutte menée par les différents secteurs de la population". [A/37/22, par. 353.]

18. La lutte contre les racistes à l'intérieur du pays est appuyée par un mouvement de solidarité international qui ne fait que se renforcer et auquel la République démocratique allemande participe. L'opinion publique mondiale reconnaît unanimement que l'*apartheid* ne peut faire l'objet de réformes et qu'il doit être éliminé. Tous les plans de réformes de Pretoria ne visent qu'à consolider et à étendre l'assise du pouvoir de ses dirigeants. Pour les 20 millions de Noirs africains, il n'y a que les conditions cruelles et inhumaines de leur vie quotidienne. Un aspect de ces conditions de vie a été révélé au début juillet dernier lorsque la police sud-africaine a fusillé huit mineurs qui, avec leurs camarades de travail, avaient manifesté pour obtenir une augmentation de salaire.

19. Le recours brutal à la torture et au meurtre contre le chef syndical, M. Aggett, a montré une fois encore au monde entier que les racistes sont décidés à éliminer quiconque défend la justice et la dignité humaine dans le pays. Cette politique intérieure a élevé le terrorisme au niveau de doctrine d'Etat. De plus, avec l'appui de ses complices impérialistes, Pretoria cherche à renverser le cours de l'histoire dans toute la partie australe du continent africain.

20. Un élément clef de ce plan est l'occupation illégale qui se poursuit en Namibie. L'Afrique du Sud ne ménage aucun effort pour faire obstacle à l'examen de la question de Namibie, qui doit être réglée sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Elle souhaite gagner du temps afin de mettre en place un gouvernement fantoche. Ainsi, le peuple namibien pourrait devenir pour de nombreuses années le vassal du régime raciste. De pair avec le pillage des ressources namibiennes et l'occupation du pays, qui est illégale aux termes du droit international, on assiste à une militarisation croissante de la vie publi-

que. La Namibie sert de tremplin pour les agressions de l'armée raciste contre l'Angola et d'autres Etats souverains voisins. L'invasion insidieuse par des mercenaires de la République des Seychelles se situe dans ce cadre. Le but poursuivi est de déstabiliser la région.

21. Non seulement l'Afrique du Sud s'efforce de freiner le processus de changements révolutionnaires mais elle cherche encore à forcer les Etats de première ligne à renoncer à leur solidarité avec les mouvements nationaux de libération en Afrique australe et à mettre fin à l'aide qu'ils leur apportent. Les dirigeants sud-africains considèrent l'aggravation de la situation internationale, à laquelle s'emploient les milieux impérialistes, comme un élargissement de leur champ d'action et un encouragement à leurs aventures agressives contre les Etats africains libres. La politique agressive d'affrontement poursuivie par le régime raciste et fasciste de Pretoria fait peser de graves dangers non seulement sur la paix en Afrique mais encore sur celle du monde entier.

22. Cette politique de terrorisme d'Etat menée à l'intérieur comme à l'extérieur ne pourrait se poursuivre sans l'aide directe des milieux impérialistes les plus agressifs, qui s'allient ouvertement aux racistes de Pretoria et utilisent l'Afrique comme bastion contre le progrès historique dans cette partie du monde. A l'Organisation mondiale, cela ressort du vote émis par ces milieux sur les résolutions pertinentes, cela ressort aussi de leur collaboration accrue avec les racistes dans presque tous les domaines. A cet égard, le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* note avec une préoccupation particulière que "les Etats-Unis... sont devenus le principal protecteur du régime d'*apartheid* contre toute action internationale efficace". [*Ibid.*, par. 330.] Cette conclusion à laquelle parvient le rapport, qui est largement fondée sur les débats consacrés à ce point de l'ordre du jour pendant la trente-sixième session de l'Assemblée générale, se trouve complétée par les dernières informations sur l'assistance matérielle apportée au régime raciste. D'après le *New York Times* du 3 novembre 1982, la valeur des investissements américains en Afrique du Sud a augmenté de 13,3 p. 100 en 1981 pour s'élever à 2,63 milliards de dollars.

23. Une information très révélatrice se trouve également dans les statistiques concernant les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. Notre délégation a noté avec indignation que le Fonds monétaire international se proposait d'accorder à Pretoria un crédit de 1,1 milliard de dollars. C'est là une violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, un profond mépris pour les résolutions adoptées par la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation et un défi lancé à l'Organisation mondiale.

24. La collaboration dans le domaine militaire et nucléaire a assumé des dimensions particulièrement dangereuses. Chacun sait que, depuis de nombreuses années, les milieux dirigeants d'Afrique du Sud se sont efforcés d'obtenir des armes nucléaires. Il est donc d'autant plus alarmant de constater que les principaux Etats impérialistes leur fournissent la technique et les installations nécessaires. La paix mondiale est ainsi compromise au nom d'intérêts expansion-

nistes égoïstes. La communauté internationale ne peut pas, et ne doit pas, assister à cette situation sans agir. Les Nations Unies doivent prendre des mesures résolues pour faire cesser cette situation.

25. La République démocratique allemande n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud. Elle souhaite que le Conseil de sécurité impose des sanctions globales à l'encontre de Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cette position est parfaitement conforme au but de l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. La République démocratique allemande accorde une attention particulière à la préparation de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et nous espérons qu'elle apportera une contribution vitale à la lutte menée pour éliminer ce fléau qu'est l'*apartheid*.

26. En tant que membre du Comité spécial contre l'*apartheid*, la République démocratique allemande n'a cessé d'œuvrer avec les autres délégations qui font partie du large front politico-diplomatique pour l'élimination de l'*apartheid*. Le Séminaire international sur la publicité et le rôle que les organes d'information peuvent jouer pour mobiliser l'opinion internationale contre l'*apartheid*, qui s'est tenu dans la capitale de la République démocratique allemande, à Berlin, du 31 août au 2 septembre 1981, a mis au point des directives importantes devant régir une action conjointe contre l'*apartheid*. Ces directives gardent toute leur actualité. Il convient de rappeler ici la solidarité en matière d'assistance matérielle directe que mon pays a apportée au peuple sud-africain opprimé et à son organisation de libération légitime, l'ANC, qui peut célébrer cette année 70 ans d'une lutte pleine d'abnégation. Notre appui va également aux autres Etats de première ligne qui ont à subir les actes d'agression constants du régime raciste. La République démocratique allemande continuera de faire tout son possible pour apporter solidarité et assistance à la lutte menée par le peuple d'Afrique du Sud.

27. M. ULRICHSEN (Danemark) [interprétation de l'anglais] : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

28. Les Dix ont, de façon répétée et non équivoque, condamné l'*apartheid* en Afrique du Sud. La notion d'un développement séparé fondé sur des considérations raciales est contraire aux principes de l'égalité et de la justice envers lesquels nos pays se sont fermement engagés et viole les buts les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Le système d'*apartheid* est fondé sur la ségrégation raciale, la discrimination, l'exploitation des êtres humains et la répression. L'*apartheid* est un déni fondamental des droits de l'homme, qui a provoqué des souffrances incalculables à la majorité des Sud-Africains pour assurer la domination économique et politique de la minorité.

29. Les Dix déplorent vivement la grave injustice commise par le Gouvernement de l'Afrique du Sud envers la majorité de ses citoyens en leur refusant leurs droits politiques fondamentaux et une participation à la gestion de leur propre société. Les Dix déplorent que les occasions qui existent encore d'ef-

fectuer un changement pacifique en Afrique du Sud soient en train de se perdre.

30. La liberté d'expression politique, à notre avis, est vitale pour le processus démocratique. La poursuite de procès politiques, le nombre de prisonniers politiques dans les prisons sud-africaines et les morts pendant la détention témoignent de la répression systématique et impitoyable imposée à beaucoup de ceux qui travaillent à l'avènement d'une société juste et équitable. Nelson Mandela et d'autres sont en prison depuis plus de 20 ans maintenant. Les Dix réaffirment leur appui à ceux qui sont emprisonnés pour leur opposition à l'*apartheid*. Ils demandent à nouveau au Gouvernement de l'Afrique du Sud de remettre immédiatement en liberté, et sans conditions, tous ceux qui ont été emprisonnés pour leurs convictions politiques. Ils demandent instamment à ce gouvernement de permettre un débat politique ouvert entre tous les Sud-Africains sur toutes les questions d'ordre politique, économique et social.

31. Les Dix condamnent la politique de ban-tanisation du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Ils n'ont reconnu aucun des bantoustans. Par ce stratagème, on refuse aux Sud-Africains noirs leur qualité de citoyens et on les assigne à de prétendus foyers nationaux. Un grand nombre de personnes ont été déplacées d'une partie à l'autre du pays contre leur gré et sans tenir compte de leurs intérêts et de leurs désirs.

32. Le Gouvernement sud-africain aliène la vaste majorité de ses propres citoyens et en fait des étrangers dans leur propre pays. Les Sud-Africains noirs ont beaucoup contribué, par leur travail et leurs qualités, au développement de leur pays. Ils l'ont fait en dépit du manque de possibilités appropriées de promotions à des postes spécialisés ou de gestion et de salaires équivalant à ceux des employés blancs effectuant des tâches similaires. Cette exploitation de la majorité viole toutes les notions de justice sociale. Cette politique montre combien la prétention de l'Afrique du Sud à incarner des valeurs démocratiques est vaine.

33. Les Dix continuent de croire qu'un changement fondamental en Afrique du Sud est nécessaire et inévitable. Ils ne se satisferont pas de simples modifications du système. Il faut éliminer le système d'*apartheid* tout entier et le remplacer par un gouvernement fondé sur une démocratie véritablement représentative. Tous les efforts de la communauté internationale doivent tendre vers cet objectif. Aussi est-il nécessaire de maintenir des communications avec l'Afrique du Sud.

34. En ce qui concerne les formes particulières de discrimination contre les travailleurs noirs en Afrique du Sud, les membres de la Communauté européenne ont adopté, en 1977, un code de conduite pour les filiales des compagnies travaillant en Afrique du Sud. Celles-ci ont continué de satisfaire de façon encourageante aux normes établies par le code.

35. Les Dix maintiendront leurs pressions en vue d'amener un changement pacifique en Afrique du Sud. Ils continueront d'étudier les moyens grâce auxquels ils pourraient collectivement faire pression pour influencer le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

36. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans les efforts pour éliminer l'*apartheid*. Les Dix sont prêts à les aider dans cette tâche. En outre, ils restent engagés à l'égard du strict respect de l'embargo sur les armes imposé contre l'Afrique du Sud par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.

37. Les Dix continuent leur soutien et leur contribution aux nombreuses organisations des Nations Unies qui aident les victimes de l'*apartheid* à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Ils déplorent le recours à la violence dans cette région. La souveraineté et l'intégrité territoriales de tous les Etats d'Afrique australe doivent être respectées. La Communauté européenne et les pays membres se déclarent à nouveau prêts à participer aux efforts des Etats voisins de l'Afrique du Sud pour renforcer leur coordination régionale et leur autosuffisance dans le domaine économique, comme par exemple dans le cadre de la Conférence de coordination pour le développement en Afrique australe.

38. Les Dix estiment qu'il conviendrait également d'encourager les organisations non gouvernementales, y compris les églises, les syndicats et autres groupes qui ont des contacts étroits avec les Sud-Africains qui souffrent de l'*apartheid*. Leurs efforts ont été particulièrement utiles pour accroître la prise de conscience par le public de la nature ignoble de l'*apartheid*.

39. Dans le domaine des sports, les Dix respectent scrupuleusement le principe olympique de la non-discrimination. Ils rejettent tout type d'*apartheid* dans les sports. Ils continuent de décourager fermement tout contact sportif qui ne pourrait que perpétuer la discrimination raciale.

40. Le changement est inévitable en Afrique du Sud. Les Dix condamnent vigoureusement la politique d'*apartheid* et intensifieront encore leurs efforts pour inciter l'Afrique du Sud à mettre fin au système de l'*apartheid* et à bâtir une société de liberté et de justice pour tous.

41. M. VLASCEANU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation roumaine prend part au présent débat, fermement convaincue que l'abolition de la politique d'*apartheid*, fondée sur les méthodes les plus avilissantes d'oppression et d'exploitation raciale qui violent impudemment les fondements mêmes de la liberté, de la dignité de l'homme, de la justice et de la paix, et la création de conditions permettant aux peuples d'Afrique australe de participer librement à la détermination de leur propre avenir constituent des impératifs de la vie internationale qui doivent se traduire en mesures efficaces que l'Assemblée générale devra adopter au cours de la présente session.

42. Les événements qui se sont produits récemment en Afrique du Sud, et d'une façon générale en Afrique australe, exigent, de l'avis de la délégation roumaine, que les Nations Unies interviennent efficacement afin d'éliminer un foyer de tension très dangereux qui affecte les relations internationales. Comme le souligne le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, la politique d'oppression menée par les autorités de Pretoria à l'encontre de la majorité de la population africaine — qui trouve sur le plan extérieur son expression dans la domination colo-

niale et la répression impitoyable de la lutte de libération du peuple namibien ainsi que dans les actes répétés d'agression contre les Etats voisins indépendants — représente non seulement une source de conflits et de haine sur le plan national, mais aussi une menace grave pour la paix dans la région et pour la paix et la sécurité internationales.

43. Le système d'oppression institutionnalisé en Afrique du Sud, qui présente de graves menaces pour la paix et qui élève au rang de loi la suprématie raciale, en privant la population africaine de ses droits politiques et sociaux les plus élémentaires, l'exploitation farouche de la majorité de la population par une minorité raciste, le déplacement forcé d'une population autochtone et la création de bantoustans fondés sur des critères tribaux, qui privent cette population de ses droits inaliénables et de sa souveraineté, ont été dénoncés et condamnés de la façon la plus ferme par toute la communauté internationale.

44. Le rejet catégorique de ce fléau s'est traduit par le fait que les Nations Unies ont qualifié à juste titre la politique d'*apartheid* de crime contre la conscience et la dignité humaine, tout à fait incompatible avec les normes et les principes du droit international qui proclament l'égalité entre les hommes, quelles que soient la race, la couleur et la religion. Inutile de dire qu'une telle politique dédaigne impudemment la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies à propos de la situation qui règne en Afrique du Sud et en Afrique australe.

45. Les mesures adoptées par les Nations Unies, auxquelles mon pays a largement contribué, ont permis de mobiliser les efforts de la communauté internationale pour éliminer le système anachronique d'*apartheid* et augmenter l'aide apportée au peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa lutte contre la discrimination raciale et l'injustice, pour la liberté et l'émancipation nationale, pour une société démocratique sur la base du suffrage universel sans discrimination aucune. Mais comme d'autres délégations l'ont très justement souligné, malgré le consensus qui s'était fait jour aux Nations Unies pour qualifier la politique d'*apartheid* de crime contre l'humanité, malgré l'ampleur du mouvement de résistance en Afrique du Sud contre la politique et les pratiques de l'*apartheid* et en faveur de changements démocratiques, un mouvement qui englobe des catégories toujours plus larges de la population, y compris des secteurs progressistes de la population blanche, et en dépit de l'intensification continue de la lutte pour l'égalité et la justice sociale, nous assistons à un écart de plus en plus marqué et de plus en plus fondamental entre la petite minorité qui usurpe le pouvoir et la majorité de la population africaine qui se voit privée de ses droits et de ses libertés élémentaires. Nous assistons à une escalade des actes de répression et d'agression, au renforcement des lois racistes, qui parfois revêtent l'aspect de mesures dites constitutionnelles afin de tromper l'opinion publique internationale et de lui cacher la véritable image de l'*apartheid*.

46. En outre, la tension qui règne en Afrique du Sud par suite de l'oppression est encore aggravée par

l'occupation illégale continue de la Namibie et la répression brutale dont est victime la lutte de libération du peuple namibien, par les manœuvres impérialistes destinées à imposer une solution de type néo-colonial à ce territoire international, au mépris de la volonté du peuple namibien et des exigences des Nations Unies. Il est évident que tout cela ne vise qu'un but : poursuivre l'exploitation de ce peuple et des ressources naturelles de la Namibie.

47. Pour atteindre ses buts d'exploitation et de domination dans la région, l'Afrique du Sud renforce sa puissance militaire, notamment dans le domaine nucléaire, et intensifie ses actes d'agression, de subversion et de déstabilisation contre les Etats indépendants voisins. De tels actes de force visent à entraver les efforts des peuples africains pour consolider leur indépendance politique et économique, et à aggraver davantage le climat politique international, et ils constituent un danger croissant pour la paix et la sécurité internationales. Cette politique doit être arrêtée avant qu'il ne soit trop tard et, pour cela, il faut que les Nations Unies agissent de façon résolue pour éliminer la politique d'*apartheid* avec toutes ses conséquences imprévisibles.

48. La délégation roumaine estime que le consensus auquel sont parvenues les Nations Unies en ce qui concerne le caractère criminel de la politique d'*apartheid* et ses conséquences nuisibles pour la paix et la stabilité dans la région et pour la paix et la sécurité internationales ainsi que la détermination unanime d'agir pour éliminer cette politique revêtent une importance particulière pour les efforts déployés par les peuples en vue de mettre fin aux vieilles relations de domination et d'oppression et d'obtenir leur droit de mener une vie libre et digne, leur liberté nationale et leur indépendance.

49. Les débats qui se sont déroulés au cours des années ainsi que l'aggravation constante de la situation en Afrique australe, qui menace de plus en plus la paix et la sécurité mondiales, indiquent cependant que les mesures qui ont été prises jusqu'ici continueront d'être insuffisantes tant qu'elles ne seront pas accompagnées de décisions efficaces de nature à mettre fin à la domination raciste et colonialiste dans cette partie du continent africain ainsi qu'aux autres manifestations de la politique impérialiste de domination et de recours à la force. Voilà pourquoi l'appel lancé il y a 20 ans par l'Assemblée générale [résolution 1761 (XVII)] en faveur de l'imposition de sanctions obligatoires de caractère économique et autre contre le régime raciste de Pretoria, appel qui a été réitéré à l'occasion de chaque débat consacré à l'*apartheid*, revêt aujourd'hui une urgence plus grande que jamais en cette Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.

50. De l'avis de ma délégation, l'attachement à la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples et à l'instauration de relations équitables fondées sur le respect des principes fondamentaux et des normes du droit international exige de la part des Nations Unies une action plus résolue en vue d'élargir le consensus auquel on est déjà parvenu quant à la politique à suivre, de manière à prendre les mesures pratiques conduisant au but commun, à savoir l'élimination de l'*apartheid*. Une telle approche serait conforme à l'engagement solennel pris par l'Assemblée générale à l'égard

de la juste lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud et de la lutte du peuple namibien pour obtenir l'indépendance nationale et contribuerait également à mettre fin à tous les actes d'agression, de subversion et de déstabilisation dirigés contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats africains indépendants.

51. Pour atteindre ce but, il importe particulièrement que tous les Etats intensifient leur action sur les plans politique, diplomatique et économique contre les instigateurs de la politique d'*apartheid* et qu'ils manifestent la volonté politique nécessaire pour adopter des mesures concertées dans l'intérêt de la paix, de la coopération et du progrès social. Naturellement, on ne saurait ignorer la grande responsabilité qui incombe aux pays qui continuent de collaborer avec l'Afrique du Sud en dépit des appels répétés des Nations Unies demandant qu'il soit mis fin à cette collaboration. Du fait de cette dernière, ces pays encouragent, d'une façon ou d'une autre, la perpétuation de la politique et des pratiques racistes et colonialistes sur le continent africain.

52. La Roumanie, comme elle l'a toujours fait, condamne de la façon la plus énergique la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale, l'occupation illégale de la Namibie, les actes d'agression répétés commis par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats indépendants voisins et elle exige la cessation de tous les actes portant atteinte à leur souveraineté et de tous les efforts visant à déstabiliser l'Afrique australe.

53. Fidèle à sa politique qui consiste à répudier toute pratique fondée sur la force et l'agression et à manifester sa solidarité militante avec les peuples qui luttent contre la domination étrangère et pour la liberté et l'indépendance, la Roumanie se prononce et agit résolument pour la liquidation définitive du colonialisme et du néocolonialisme sous toutes leurs formes et de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale, pour la jouissance, par la majorité de la population de l'Afrique du Sud, de son droit à la liberté, à l'égalité et au progrès social, pour l'accession rapide de la Namibie à l'indépendance et l'exercice, par le peuple namibien, de son droit de choisir librement la voie de son développement futur, et elle appuie fermement les aspirations des pays africains à se développer en toute liberté et indépendance sans ingérence de l'extérieur.

54. Comme le président Nicolae Ceaușescu l'a souligné à nouveau tout récemment, la Roumanie a toujours accordé une attention particulière, dans le cadre de sa politique étrangère, au développement de relations d'amitié et de coopération avec les Etats du continent africain, et elle soutient fermement les efforts que les peuples africains font pour abolir complètement la politique impérialiste, colonialiste et néocolonialiste, et consolider leur indépendance nationale et accomplir librement des progrès dans les domaines économique et social.

55. Appuyant constamment la juste lutte menée par la majorité de la population de l'Afrique du Sud en vue d'abolir l'*apartheid* et de conquérir son droit de vivre dans la liberté et la dignité, le peuple roumain apporte un appui actif, tant matériel que moral à la lutte entreprise par l'ANC et d'autres mouvements de libération nationale en Afrique australe pour éli-

miner la domination raciste et pour promouvoir la cause de la liberté et du progrès.

56. Aux côtés des autres forces progressistes du monde contemporain, le peuple roumain demande avec force qu'il soit mis fin à la répression raciste en Afrique australe et que les patriotes qui languissent dans les prisons sud-africaines soient libérés sans délai.

57. La solidarité et le soutien que nous apportons à la lutte des peuples africains pour conserver le droit légitime d'être les seuls maîtres de leur destinée se trouvent reflétés dans les documents adoptés conjointement par la Roumanie et de nombreux Etats africains et ont été réaffirmés à l'occasion des rencontres du président Nicolae Ceaușescu avec les dirigeants des mouvements de libération du continent africain. Cette constante position de notre part a été réaffirmée à cette tribune et devant le Conseil de sécurité chaque fois que les questions concernant l'Afrique australe ont été examinées et elle se traduit dans l'appui que la Roumanie apporte aux Nations Unies dans les efforts qu'elles déploient pour éliminer l'*apartheid* et les vestiges du colonialisme.

58. Comme par le passé, la délégation roumaine se prononce en faveur de la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'*apartheid* et de l'adoption de mesures efficaces fondées sur la Charte contre le régime raciste, y compris celles prévues au Chapitre VII, mesures qui obligerait l'Afrique du Sud à se conformer aux résolutions de l'Organisation, amèneraient l'élimination de l'*apartheid* et mettraient un terme aux vestiges colonialistes et à la domination raciste sur le continent africain.

59. Nous sommes fermement convaincus que la lutte menée par la population opprimée d'Afrique du Sud pour réaliser ses aspirations à la liberté et à la justice sera couronnée de succès. Les Nations Unies ont le devoir, du fait de la grande responsabilité qu'elles assument à cet égard, d'agir de manière à rapprocher le moment où la cause de la liberté et de la justice prévaudra dans cette région si éprouvée, pour le bien de tous les peuples concernés et celui de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

60. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : A sa trente-sixième session, l'Assemblée générale a proclamé 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Cette résolution signifie que la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud est devenue l'une des questions des plus importantes inscrites à l'ordre du jour de cette instance. Elle signifie également que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies souhaitent plus que tout que l'on agisse pour mettre fin au système d'*apartheid* en Afrique du Sud. La majorité des Etats Membres est d'avis qu'une action concertée doit être entreprise à l'encontre du régime raciste qui défie obstinément la volonté de la communauté internationale depuis tant d'années.

61. L'*apartheid*, qui est un crime contre l'humanité, est la forme la plus brutale de la discrimination raciale. Il est étonnant qu'une forme aussi anachronique de discrimination raciale continue d'exister dans un pays, alors que la lutte contre le racisme a été combattue avec succès dans de nombreuses parties du

monde. Le système de l'*apartheid* n'est pas seulement un vestige du passé; c'est un vestige du passé qui prend une signification à l'intérieur de l'Afrique du Sud et à l'extérieur de ce pays, sur le plan international.

62. Il serait erroné de considérer le système de l'*apartheid* comme un simple cas de violation des droits de l'homme. Il est vrai que l'*apartheid* est une violation massive et brutale des droits de l'homme de la grande majorité de la population d'Afrique du Sud, mais c'est plus que cela. L'humiliation de millions de gens est liée à une cause plus profonde, inséparable du colonialisme et de l'impérialisme : il s'agit de l'exploitation économique des victimes de l'*apartheid*. Nous ne pouvons pas ignorer ce facteur dans l'analyse du régime raciste d'Afrique du Sud. Nous ne pouvons pas ignorer le fait que le soi-disant développement séparé, la bantoustanisation et le système du laissez-passer sont destinés à assurer une main-d'œuvre bon marché au profit du régime de la minorité raciste blanche et des intérêts économiques étrangers également présents en Afrique du Sud.

63. Il a été souligné à plusieurs reprises au sein des Nations Unies que, sans l'aide et la collaboration de ses alliés occidentaux, le régime de Pretoria ne pourrait pas défier la volonté de la communauté internationale et ne pourrait même pas survivre. C'est la raison pour laquelle de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale ont demandé que l'on prenne des sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud. Depuis 1977, il y a un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud depuis l'adoption de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Par sa résolution 421 (1977), le Conseil a créé un comité qui doit veiller à la mise en application de cet embargo.

64. Cependant, en dépit de tous ces efforts, la collaboration avec le régime raciste de l'Afrique du Sud non seulement se poursuit, mais s'intensifie dans tous les domaines, y compris dans les domaines économique, culturel, scientifique, sportif, militaire et nucléaire. Il est extrêmement déplorable et condamnable que certains pays occidentaux et Israël prennent des mesures en vue du renforcement de la collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud. D'après les informations parues dans la presse, le dernier exemple de cette collaboration est la livraison d'armes à la police sud-africaine par les Etats-Unis. De telles mesures constituent une claire violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies tout en contribuant à faire monter la tension dans la partie australe de l'Afrique, où le régime de Pretoria est la principale source de tensions et le principal facteur de déstabilisation, avec son agression constante contre l'Angola et contre d'autres Etats de première ligne. Si le régime de Pretoria acquiert une capacité nucléaire, la situation en Afrique australe en sera encore aggravée.

65. 1982 a été marquée par l'intensification de la lutte du mouvement de libération en Afrique du Sud. De nombreuses actions ont été entreprises et menées à bien par les syndicats, grâce à l'appui des masses de travailleurs de la population noire et de représentants de la population blanche. Ce sont là les manifestations d'un mécontentement croissant contre le régime minoritaire raciste blanc. Le régime a réagi

en multipliant les mesures de répression et par une brutalité croissante. Des peines de mort ont frappé des membres de l'ANC.

66. Les mesures de répression, et surtout les peines capitales, ont provoqué de vives réactions de la part de l'opinion publique dans le monde entier ainsi que des Nations Unies. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tous deux adopté des résolutions demandant que l'on annule les sentences de mort.

67. Sous la pression de la communauté internationale et des forces de l'opposition à l'intérieur du pays, le régime raciste d'Afrique du Sud a pris quelques mesures en vue de prétendues modifications du système rigide de discrimination raciale. Une nouvelle constitution a été rédigée de manière à favoriser de tels changements, mais le fait est qu'elle exclut totalement la population noire de l'exercice des droits sociaux, politiques et économiques, et qu'elle a recours à des tactiques diverses pour accorder des droits insignifiants à d'autres groupes de la population de couleur.

68. Ma délégation estime que le système de l'*apartheid* ne peut pas être réformé; il doit être éliminé totalement. Le système des laissez-passer, qui est un élément important de l'*apartheid*, ne peut pas être réformé, il doit disparaître avec l'ensemble du système. Seule une société vraiment démocratique fondée sur le gouvernement par la majorité est acceptable pour la population d'Afrique du Sud et pour la communauté internationale.

69. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a renforcé ses activités en relation avec l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Le Comité s'est efforcé de mobiliser l'opinion publique mondiale pour qu'elle exprime sa solidarité avec la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud en organisant des conférences, des séminaires et des consultations dans les différentes parties du monde. Je tiens à dire toute ma reconnaissance au Président du Comité spécial, M. Maitama-Sule, dont les initiatives et le dynamisme ont beaucoup contribué aux travaux fructueux du Comité. J'aimerais également remercier les membres du Centre contre l'*apartheid* qui ont apporté un concours remarquable aux activités du Comité.

70. La Hongrie, en tant que membre fondateur du Comité spécial, continuera de ne ménager aucun effort en vue de l'élimination de l'*apartheid*. Nous espérons que ce système inhumain ne résistera pas longtemps à la pression de la majorité de la communauté internationale. Et je tiens à assurer le peuple en lutte de l'Afrique du Sud sous la direction de l'ANC de la solidarité et du soutien sans réserves de notre peuple et de notre gouvernement.

71. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : L'horreur qu'éprouve Israël pour toutes les formes de racisme et de discrimination raciale a été exposée et réaffirmée chaque année à l'Assemblée. L'éthique sociale de mon peuple s'est toujours trouvée reflétée dans un message universel qui s'est développé à l'aube de notre histoire et qui a été exposé dans les enseignements des prophètes et des sages et résumé dans le commandement biblique : "vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants..." [*Lévitique, XXV, 10*].

72. Le peuple juif et l'Etat renaissant d'Israël ont été à l'avant-garde de toutes les luttes menées contre le fléau du racisme. Il n'aurait pu en être autrement puisque notre propre identité nationale a été forgée dans le creuset de la persécution. En vérité, nombreux sont ceux parmi nous qui se souviennent encore des tourments et des massacres indicibles infligés à mon peuple et qui ont entraîné la disparition d'un tiers de notre nation dont le seul crime était d'être juif. Néanmoins, pendant ce long cauchemar national, mon peuple n'a jamais perdu de vue le message universel du grand sage Hillel : "Ne faites pas aux autres ce que vous haïssez." Ce message est un phare aussi brillant aujourd'hui qu'il l'a été pendant 1 900 ans de persécution et de rédemption.

73. C'est donc avec une profonde conviction personnelle et en raison de l'expérience collective de mon peuple que je déclare une fois de plus devant l'Assemblée qu'Israël demeure résolu à ne jamais approuver le fanatisme ou la persécution.

74. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a présenté récemment un nouveau rapport [*A/37/22 et Add. 1 et 2*] qui s'inscrit dans la série de rapports tendancieux et rebattus concernant Israël. Il convient peut-être de rappeler brièvement, avant d'examiner ce rapport, qui sont ses auteurs et quelles violations des droits fondamentaux de l'homme sont actuellement tolérées par certains de leurs gouvernements.

75. Parmi les membres du Comité, on trouve des pays comme l'Algérie où un peuple autochtone, les Berbères, continue d'être opprimé par ses maîtres arabes et se voit priver du droit à une expression culturelle distincte. Dans d'autres pays membres, les peuples sont encore opprimés en raison de leurs convictions idéologiques et religieuses et se voient refuser leurs droits fondamentaux à la liberté de mouvement et de libre expression. Y a-t-il vraiment une grande différence entre les lois sur les laissez-passer d'Afrique du Sud et les restrictions à la liberté de mouvement dans les pays du bloc de l'Est.

76. Il y a également au sein du Comité des pays qui, est-il nécessaire de le dire, ont toléré, avec équanimité, que les adversaires politiques de leurs régimes soient emprisonnés sans procès. N'est-il pas ironique que, parmi les critiques d'Israël, l'on trouve la Syrie, ce parangon de toutes les vertus glorifiées par notre Organisation, et dont le gouvernement minoritaire alawite est connu pour ses brutalités, lesquelles ont atteint leur point culminant en février dernier, lorsque 15 000 musulmans Sunni ont péri aux mains de l'armée à Hama, selon les informations de la BBC du 11 avril 1982.

77. Comme on le sait, sur les 18 membres du Comité, 11 n'entretiennent aucune relation diplomatique avec Israël, alors que trois continuent de considérer leurs relations avec Israël comme des relations de belligérance.

78. Comme au cours des années précédentes, les auteurs de ce rapport continuent fastidieusement d'affirmer que la prétendue collaboration d'Israël avec l'Afrique du Sud "prend une ampleur croissante" [*A/37/22/Add. 1, par. 1*]. La lecture du rapport spécial du Comité spécial sur les prétendues relations "spéciales" entre Israël et l'Afrique du Sud révèle cependant que, bien que le rapport prétende

prouver ses assertions arbitraires, ses preuves résident surtout dans des articles de journaux, dont la plupart ont une valeur ou une authenticité douteuse et dont beaucoup sont cités hors contexte. Si ces mêmes articles avaient été cités à propos des questions des Nations Unies et présentaient une vue de l'Organisation qui est grossièrement inexacte, pour reprendre les mots d'un récent document des Nations Unies sur la façon dont la presse fait rapport sur notre Organisation, ils auraient été immédiatement condamnés.

79. Par exemple, prenons les allégations concernant la collaboration économique entre Israël et l'Afrique du Sud. En guise d'introduction à une liste ennuyeuse d'incidents mineurs recueillis dans les pages de la presse sud-africaine, dont les membres du Comité sont apparemment des lecteurs avides et candides, le rapport montre clairement que le commerce entre Israël et l'Afrique du Sud représente moins de 1 p. 100 du commerce total de cette dernière.

80. Si l'on acceptait le rapport dans le même esprit d'indignation pharisaïque que celui qui le caractérise, nous pourrions assumer, à juste titre, que les 99 p. 100 restants du commerce extérieur de l'Afrique du Sud sont menés avec la lune. En fait, naturellement, le commerce de l'Afrique du Sud continue à se faire sur le plan terrestre. D'après les statistiques publiées par le Fonds monétaire international [FMI], nous apprenons, par exemple, que c'est l'Afrique, l'année dernière, qui a représenté 8,6 p. 100 des exportations de l'Afrique du Sud, soit une augmentation de 3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Nous apprenons que l'URSS et l'Europe de l'Est représentent un pourcentage plus petit, mais, bien entendu, selon le rapport du FMI, ces chiffres ne comprennent pas "le pétrole, les diamants et l'or". Comme j'ai eu l'occasion de le demander l'année dernière au cours de ce débat, combien de pays arabes et de pays d'Europe de l'Est continuent clandestinement de faire du commerce représentant des milliards de dollars en échangeant avec l'Afrique du Sud leur pétrole et d'autres produits contre de l'or, des diamants, des produits alimentaires et des matériaux de construction ? Voilà des chiffres, inutile de le dire, que le Comité spécial a choisi de ne pas révéler. On peut donc voir que tout cet exercice n'entend pas mettre en question l'*apartheid*, mais exploiter le mécanisme des Nations Unies pour avilir Israël et pour contraindre le Comité spécial contre l'*apartheid* à servir la campagne que les Arabes ne cessent de mener contre mon pays.

81. L'une des sections les plus trompeuses du rapport spécial de 1982 traite de la prétendue collaboration militaire et nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud. Il n'y a pas un seul iota d'information vérifiée dans cette section. En vérité, les mots clefs utilisés par les auteurs du rapport semblent être "rapporté" et "possible". Les mots "prouvé" et "probable" cependant continuent, comme au cours des années antérieures, à briller par leur absence. Une fois encore, il est clair que les auteurs du rapport n'ont pu trouver de preuves réelles à leurs accusations. Dans l'intérêt de la justice et de l'exactitude, je me dois une fois de plus de renvoyer les membres au document S/AC.20/17, en date du 14 septembre 1979, qui a été distribué en tant que document du Comité du Conseil de sécurité

créé en application de la résolution 421 (1977). Dans ce document, mon gouvernement confirmait à nouveau l'engagement qu'il avait pris le 7 décembre 1977¹ et renouvelé le 3 avril 1978² de se conformer à la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et qu'en conséquence, Israël ne fournirait pas à l'Afrique du Sud d'armes et de matériels connexes de quelque type que ce soit, et ne vendrait ou ne transférerait à ce pays ni armes, ni munitions, ni véhicules ou matériel militaires. Ces assurances ont été réitérées dans une note verbale du 23 juin 1980 adressée au même Comité. Malgré cela, le rapport spécial ne mentionne pas les lettres et les notes des représentants d'Israël envoyées en réponse aux questionnaires des organes appropriés des Nations Unies, y compris du Comité spécial lui-même.

82. Le rapport spécial du Comité spécial termine son étude par une information relative à une visite faite en Afrique du Sud par le Ministre de l'intérieur d'Israël à l'invitation de la Fédération sioniste sud-africaine. Qu'il me soit permis de faire ici un aveu. Cette information est véridique et je suis quelque peu surpris de constater qu'une information véridique ait trouvé place dans un tel tissu de mensonges grossiers. La communauté juive d'Israël maintient des liens avec la communauté juive de l'Afrique du Sud. En outre, ces liens sont maintenus par l'intermédiaire de la Fédération sioniste, organisation dont les convictions mêmes impliquent une opposition constante à toutes les formes de racisme et de discrimination raciale.

83. Il est clair, à l'évidence, que les ennemis de mon pays ne reculeront devant aucun stratagème, aussi grossier soit-il, pour noircir la réputation d'Israël aux yeux de la communauté mondiale. Il est triste et décourageant de constater que tant d'efforts déployés pour résoudre les problèmes de l'*apartheid* aient été détournés de leur but à seule fin de produire des documents inutiles et des diatribes verbeuses contre Israël. Les tentatives faites pour dépeindre Israël, terre du peuple juif, éternelle victime du racisme, comme un inspirateur du nouveau complot mondial fomenté pour perpétuer le racisme, est une manœuvre que, j'en suis persuadé, les générations à venir percevront comme un nouveau maillon de la longue chaîne de calomnies notoires antijuives nées du besoin permanent qu'éprouvent les régimes qui n'ont pu s'imposer de faire endosser leurs péchés par un bouc émissaire.

84. Si la seule conséquence de cette farce persistante était de porter injustement préjudice à la réputation d'Israël, cela suffirait à justifier de profonds regrets, du moins de la part de ceux qui s'attachent à l'intégrité de la lutte contre l'*apartheid*. Cependant, il est regrettable que ces diatribes incessantes contre mon pays, qui ont été artificiellement introduites dans ce débat, servent également à détourner et discréditer le rôle des Nations Unies dans la véritable lutte contre le racisme. Ceux qui persistent à déformer la nature des problèmes dont nous sommes saisis en cherchant à exploiter à leurs seules fins l'horreur qu'éprouve la communauté internationale pour l'*apartheid* minimisent les injustices subies par ceux qui vivent sous le régime de l'*apartheid* et compromettent également le consensus international nécessaire pour agir efficacement en vue d'éliminer

la discrimination et de restaurer la dignité humaine. Le fait de focaliser de façon pernicieuse l'attention sur Israël ne peut que saper les efforts des Etats bien intentionnés dont l'objectif est de libérer le monde des fléaux du racisme et de la discrimination raciale.

85. Pour terminer et afin qu'aucun doute ne subsiste en ce qui concerne la position d'Israël sur la question actuellement à l'examen, je tiens à réaffirmer notre ferme et totale opposition à la politique de l'*apartheid*. Nous avons déjà clairement exposé cette position au Gouvernement de l'Afrique du Sud et nous pensons que cette approche directe sert davantage la cause de l'élimination de la discrimination raciale que les efforts faits par ceux qui continuent à utiliser l'Assemblée et ces débats pour exprimer leurs propres préjugés en vue de servir leurs propres objectifs politiques et partisans.

86. En tant que peuple multiracial de toutes couleurs et de toutes origines, nous, en Israël, ne pouvons que nous opposer à une politique qui humilie les autres en raison de leur race ou de leur couleur. Nous serions infidèles à notre héritage juif et à tout ce que nous défendons si nous n'exprimions pas clairement et à haute voix notre haine pour le racisme, la discrimination raciale et l'avilissement sous quelque forme que ce soit.

87. M. SCHELTEMA (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Pour commencer, je tiens à dire que les Pays-Bas appuient sans réserve les vues énoncées dans la déclaration du représentant permanent du Danemark qui, au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne, a vigoureusement condamné la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Cette politique odieuse de ségrégation et de discrimination raciales est contraire au principe de l'égalité de droits de tous les êtres humains consacré dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est également contraire aux valeurs morales chéries par le peuple des Pays-Bas. Le refus du Gouvernement sud-africain d'abolir l'*apartheid* continue de susciter inquiétude profonde, indignation et colère dans mon pays.

88. L'horreur de la politique raciale du Gouvernement sud-africain est profondément ancrée dans notre société et se manifeste par les activités contre l'*apartheid* entreprises par les églises, les syndicats et différentes organisations privées. Compte tenu de l'importance que mon gouvernement attache à cette question, ma délégation souhaite traiter de la question de l'*apartheid* de façon quelque peu détaillée.

89. Le Gouvernement des Pays-Bas condamne la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain parce qu'elle constitue un déni de l'égalité fondamentale des hommes. Au cours de la dernière décennie, l'attention internationale s'est focalisée sur cette politique inhumaine à un point tel que le mot *apartheid* lui-même est devenu synonyme d'une discrimination raciale systématique et institutionnalisée. Les Pays-Bas continueront de faire tout leur possible pour contribuer à l'élimination de ce système. Depuis plus de 30 ans, les Nations Unies sont saisies du problème du racisme en Afrique du Sud. A notre avis, la communauté internationale n'a pas d'autre choix que d'exercer des pressions accrues

sur l'Afrique du Sud dans l'espoir que son gouvernement se laissera finalement convaincre de s'engager dans une politique de réforme fondamentale conduisant à l'élimination de l'*apartheid* qui serait remplacé par une société démocratique et un gouvernement véritablement représentatif.

90. Ma délégation regrette d'avoir à dire que, jusqu'à présent, le Gouvernement sud-africain n'a pas montré qu'il avait sérieusement l'intention d'entreprendre de telles réformes. En outre la détermination des autorités sud-africaines d'appliquer leur politique d'*apartheid* sous tous ses aspects les portent à persister dans leurs méthodes de répression.

91. Comme corollaire de cette politique interne, le Gouvernement sud-africain s'entête dans une attitude aux effets déstabilisateurs sur les pays voisins, mettant en danger, par là, la paix et la stabilité de toute la région.

92. Les propositions de réformes constitutionnelles passent outre aux aspirations de la majorité de la population; par ailleurs, elles sont bien loin des changements profonds et fondamentaux que mon gouvernement estime impératifs.

93. Si l'on étudie l'évolution des événements en Afrique du Sud pendant l'année écoulée, on ne peut que conclure que la situation ne s'est pas améliorée. Le Gouvernement néerlandais rejette la politique des homelands par laquelle, au nom d'un développement séparé, le Gouvernement sud-africain essaie de parquer autant de Noirs que possible dans des régions pauvres et reculées, faisant ainsi d'eux des étrangers dans leur propre pays. La communauté internationale a condamné unanimement la bantoustanisation. Mais la création du Ciskei montre que l'Afrique du Sud n'a pas renoncé à ses efforts en vue de transformer les homelands en réservoirs facilement contrôlables de main-d'œuvre à bon marché et en dépotoirs pour les ouvriers qui ne sont plus productifs en raison de leur âge ou de leur mauvais état de santé.

94. Les conditions de vie des Noirs dans les zones urbaines sont à peine plus enviables. Certes, on a pris quelques mesures pour faire en sorte que ces Noirs aient leur mot à dire dans la conduite de leurs propres affaires au niveau municipal et certaines des restrictions quant au marché de la main-d'œuvre ont été atténuées. Mais tout effet positif que ces dispositions auraient pu avoir a été annulé par la vague d'arrestations, de détentions et de bannissements des opposants à l'*apartheid* qui les ont accompagnées, ainsi que par l'adoption d'une législation plus répressive encore et par le musellement de la presse. La presse étrangère n'a d'ailleurs pas été épargnée dans le processus. Il y a à peine quelques semaines, les autorités sud-africaines ont décidé de ne pas prolonger le permis de travail d'un correspondant permanent de la presse néerlandaise en Afrique du Sud. Un autre événement récent a provoqué l'indignation dans mon pays, à savoir la décision de ne pas mettre fin au bannissement du révérend Beijers Naude.

95. Mon gouvernement croit que le système de l'*apartheid* est condamné et qu'il doit laisser la place à une société multiraciale à laquelle tous les citoyens participeraient, sur un pied d'égalité et dans la démocratie. Sans s'arroger le droit de préconiser un sys-

tème politique particulier pour l'Afrique du Sud, les Pays-Bas font cependant de leur mieux pour encourager un changement pacifique de la société et du système politique en Afrique du Sud. Le Gouvernement néerlandais a adopté, sur le plan national, deux mesures de politique complémentaires destinées à réaliser cet objectif : d'une part, la poursuite de notre dialogue avec les autorités sud-africaines et, d'autre part, l'exercice de pressions véritables sur ces dernières. Néanmoins, nous donnerons toujours la priorité aux efforts que déploient les Nations Unies pour mettre fin à l'*apartheid* et que nous appuyons. Sur la demande du Conseil de sécurité, les Pays-Bas ont appliqué, un an avant que le Conseil le rende obligatoire en 1977 par l'adoption de sa résolution 418 (1977), un embargo volontaire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud. Mon gouvernement attache une grande importance au respect scrupuleux de cette décision. Les Pays-Bas seraient en faveur de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de mesures économiques sélectives, conformément au Chapitre VII de la Charte, ou d'un embargo volontaire décidé par un nombre suffisant de pays véritablement à même d'user de leur influence dans un domaine économique précis. Inutile de dire que l'Afrique du Sud, qui a récemment annoncé son intention de commencer à exporter des armes, ne trouvera pas d'acheteurs aux Pays-Bas. Mon gouvernement est prêt à envisager de participer à un embargo efficace non obligatoire sur l'approvisionnement de l'Afrique du Sud en pétrole qu'appliqueraient les pays concernés.

96. Le Gouvernement néerlandais s'inquiète devant les rapports indiquant que l'Afrique du Sud est en train d'acquérir une capacité nucléaire. Etant donné le désir de mon pays de voir l'Afrique libre d'armes nucléaires, nous lançons un appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il prenne un engagement sans équivoque au sujet de la non-prolifération afin de dissiper tout doute quant à sa politique nucléaire. Avec ses partenaires, les 10 Etats membres de la Communauté européenne, les Pays-Bas cherchent à contribuer à l'émancipation de la population non blanche d'Afrique du Sud, condition préalable importante à un changement nécessaire, progressif et pacifique. A cette fin, mon gouvernement demande instamment aux sociétés néerlandaises intéressées de respecter les directives énoncées dans le code de conduite à l'usage des sociétés européennes qui ont des intérêts en Afrique du Sud et de se conformer à ses dispositions relatives, entre autres, à la liberté d'association, à l'augmentation sensible du salaire minimal et au principe "à travail égal, salaire égal". La réaction encourageante de ces sociétés à l'appel du gouvernement montre bien aux autres pays qu'il est possible de défendre les intérêts de ceux qui souffrent des injustices de l'*apartheid*.

97. En prenant une part active aux efforts internationaux qui visent à l'élimination de l'*apartheid*, mon gouvernement ne fait que renforcer les mesures déjà prises à l'encontre de l'Afrique du Sud sur le plan national, lesquelles nous sont dictées, bien entendu, par l'opinion que notre population a de l'*apartheid*.

98. Une mesure qui sera bientôt appliquée est celle qui porte sur la nécessité pour les Sud-Africains désireux de se rendre aux Pays-Bas d'obtenir un visa,

après que mon gouvernement ait dénoncé un accord sur les visas avec l'Afrique du Sud. Ceci permettra aux autorités néerlandaises de limiter la participation sud-africaine aux événements sportifs qui auront lieu aux Pays-Bas. L'année dernière, mon pays a mis fin à un accord culturel avec l'Afrique du Sud et refuse maintenant les garanties de crédit à moyen et long termes pour les transactions économiques avec l'Afrique du Sud.

99. Mon pays étudie actuellement les moyens d'accroître les pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle abolisse le système d'*apartheid*. Les options politiques envisagées par les Pays-Bas comprennent des mesures d'ordre économique, en particulier une participation à l'embargo volontaire sur le pétrole, et l'adoption de lois relatives aux investissements en Afrique du Sud et à la limitation de certaines importations en provenance de ce pays. Ces mesures devront être conformes tant aux engagements internationaux auxquels ont souscrit les Pays-Bas qu'à leurs intérêts économiques et à ceux des pays voisins de l'Afrique du Sud.

100. Un autre aspect de notre politique tendant à contribuer à un changement pacifique et à l'élimination de l'*apartheid* est le maintien d'un dialogue critique entre les Pays-Bas et le Gouvernement sud-africain. Les organisations non gouvernementales peuvent apporter une aide aux Sud-Africains qui s'opposent activement à l'*apartheid*. Les Pays-Bas fournissent également une aide aux prisonniers politiques en Afrique du Sud et à d'autres victimes de la politique d'*apartheid* par tous les moyens possibles. A cette fin, mon gouvernement apporte des contributions annuelles à des organisations comme le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et le Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe dont il reconnaît ainsi les efforts admirables pour adoucir le triste sort de ces personnes et de leurs familles. L'appui de mon gouvernement aux groupes sud-africains anti-*apartheid* se poursuivra sans relâche.

101. Les effets négatifs de l'*apartheid* ne se limitent pas à l'Afrique du Sud. Les tensions résultant de cette politique de discrimination raciale se font sentir dans les Etats voisins, troublant leur économie et déstabilisant l'ensemble de la région. Le comportement agressif de l'Afrique du Sud envers ces Etats, dont la plupart n'ont accédé que récemment à l'indépendance et luttent pour renforcer leur économie, augmente les difficultés auxquelles leurs peuples sont confrontés. L'assistance qu'il apporte aux efforts entrepris par les pays membres de la Conférence de coordination pour le développement en Afrique australe afin de leur permettre d'être moins dépendants de l'Afrique du Sud est donc une partie intégrante de la politique des Pays-Bas en Afrique australe. Le fait que ces Etats doivent payer un prix en raison de l'obstination et du mépris des droits de l'homme de la minorité blanche en Afrique du Sud rend l'*apartheid* encore plus injuste.

102. Mon gouvernement, sur le plan individuel, et par l'intermédiaire des programmes internationaux, continuera d'accorder une priorité à l'aide à apporter à ces pays pour qu'ils puissent poursuivre leur droit au développement. Mais la prospérité et des conditions stables et pacifiques n'existeront dans la région

que lorsque la cause profonde des problèmes aura été éliminée. Nous espérons sincèrement qu'une action concertée de la communauté internationale finira par persuader les dirigeants sud-africains d'abandonner pendant qu'il est encore temps leur attitude qui va à contre-courant de l'histoire. Ils ont à choisir entre un durcissement accru chez eux et à l'étranger, avec toutes les conséquences désastreuses inévitables que ce choix implique, et la préservation de leur propre avenir en mettant sur pied un processus rapide de réformes conduisant à une société multiraciale véritablement démocratique qui ralliera la loyauté de tous ses citoyens, quelle que soit la couleur de leur peau.

103. M. OULD HAMODY (Mauritanie) : Il existe peu de sujets aussi préoccupants, aussi révoltants, que celui que nous abordons aujourd'hui et qui a trait à l'inqualifiable politique d'*apartheid* de la minorité au pouvoir en Afrique du Sud.

104. Trente-sept ans après l'écrasement du fascisme, l'année même de la naissance de notre Organisation, le monde dit civilisé admet encore comme partenaire acceptable et même recommandable un régime dont la philosophie déclarée est le racisme ouvert, systématisé, institutionnalisé. L'Afrique du Sud qui caractérise les hommes suivant des critères aberrants, qui refuse à des millions d'hommes, sous le seul prétexte qu'ils ne sont pas très blancs, leur humanité, trouve encore malheureusement audience chez de nombreux Membres de l'Organisation.

105. Pourtant, ce pays dispose aussi de représentations diplomatiques dans beaucoup de ces pays, reçoit des quantités inimaginables d'armes sophistiquées, a accès à la technologie nucléaire, reçoit un encouragement dans sa poursuite de l'annexion de la Namibie, de l'occupation permanente de l'Angola et des agressions périodiques contre les autres pays frères de première ligne. En plus, il sollicite et reçoit souvent des aides financières importantes pour mieux asseoir sa politique de discrimination raciale et d'agressivité contraire à la Charte, contraire à tout entendement de la légalité internationale et de la plus simple expression des droits de l'homme.

106. Notre délégation n'a nullement l'intention de faire un long développement sur un sujet, l'*apartheid*, qui préoccupe et révolte toute conscience humaine saine ou sur un pays, l'Afrique du Sud, qui symbolise avec son partenaire israélien la négation de la légalité, le mépris racial et les visées hégémoniques sur les deux régions où ces régimes non épris de paix se sont implantés en niant aux populations autochtones millénaires leurs droits nationaux. Nous voudrions seulement rappeler certaines positions, maintes fois réitérées en cette prestigieuse enceinte, par les délégations successives de la République islamique de Mauritanie.

107. Premièrement, notre pays est totalement opposé à la politique d'*apartheid*, bien sûr, sous toutes ses formes et refuse d'accepter l'horrible théorie de ceux qui voient en ce système des améliorations possibles.

108. Deuxièmement, la République islamique de Mauritanie est d'avis que seule l'instauration en Afrique du Sud d'une société multiraciale et égalitaire, sur la base du principe "A chacun une voix",

ramènera le pays à une situation normale, acceptable et humaine. Notre pays continue de se faire l'avocat de la suspension de toute forme de rapports politiques, économiques, sociaux ou culturels avec le régime d'*apartheid*.

109. Troisièmement, ma délégation renouvelle à l'ANC l'expression de sa confiance dans sa lutte de résistance contre l'Afrique du Sud, lutte de résistance qui s'accroît chaque jour pour imposer la démocratie politique, économique et sociale.

110. Quatrièmement, nous demandons l'intensification de la campagne internationale pour la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques, et nous saluons la mémoire de tous les martyrs du terrorisme sud-africain.

111. Cinquièmement, nous réitérons encore une fois notre solidarité agissante avec tous les pays frères de première ligne, victimes des exactions quotidiennes et de la terreur multiforme imposées par l'Afrique du Sud.

112. Sixièmement, nous attirons enfin l'attention sur la coopération croissante entre l'Afrique du Sud et Israël dans de nombreux domaines et notamment dans le domaine nucléaire.

113. Avant de terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier le Comité spécial contre l'*apartheid* et son président, notre frère M. Maitama-Sule, du Nigéria, pour l'excellent rapport qui décrit toutes les horreurs de l'*apartheid*. Ce rapport mérite, à notre avis, une lecture attentive et une réflexion profonde sur la longue nuit qui se prolonge pour des millions de nos frères dans ce camp de concentration à la dimension de tout un pays qu'est l'Afrique du Sud.

114. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : La politique d'*apartheid* est devenue un symbole ou un slogan abject caractérisant le Gouvernement de Pretoria. Ce n'est pas une politique qu'il suffit de condamner et de dénoncer. En fait, c'est un système de gouvernement colonial anachronique, dépassé par l'histoire. Plus exactement, c'est la dernière arme levée par les colonialistes en Afrique du Sud afin de perpétuer la domination que les colons blancs imposent à la majorité nationale noire, qui se trouve ainsi exposée aux méthodes d'oppression les plus barbares et inhumaines qui tentent d'étouffer non seulement toute velléité de révolte et d'insubordination, mais aussi toutes les voix qui s'élèvent simplement pour réclamer l'égalité et la justice sociale. C'est pourquoi il incombe au premier chef à l'Organisation des Nations Unies de faire face à ce régime raciste odieux qui va à l'encontre des dispositions et des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en imposant des sanctions obligatoires pour faire pression sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud et l'obliger à considérer la population noire autochtone comme des êtres humains, et même respecter le continent noir dont l'Afrique du Sud fait partie.

115. Au cours des 20 dernières années, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions invitant les Etats membres et le Conseil de sécurité, conformément à la Charte, à imposer des sanctions économiques et autres au Gouvernement de l'Afrique

du Sud afin qu'il cesse de pratiquer sa politique d'*apartheid*. La situation a-t-elle changé du fait de ces résolutions ? Malheureusement non, car tous ces efforts n'ont donné aucun résultat malgré l'appui de la majorité des pays du monde, exception faite de quelques pays occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité.

116. C'est pourquoi la délégation du Qatar invite les Etats qui déploient des efforts sincères afin d'éliminer le système colonial anachronique à centrer leurs efforts sur cette dualité qui est devenue une attitude nuisible et dangereuse du comportement international. Ces pays, alors qu'ils devraient condamner l'*apartheid*, refusent de faire plus que des déclarations verbales, ce qui se révèle lorsqu'il s'agit de traduire les paroles en actes. C'est à cause de cette situation que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sont vides de sens. Elle affecte la crédibilité de l'Organisation. La dualité de cette position se manifeste notamment dans le fait que, alors que l'Assemblée générale a adopté une résolution invitant le Fonds monétaire international à refuser un prêt important au Gouvernement de l'Afrique du Sud, conformément à la volonté de la communauté internationale, le Fonds a réagi en ignorant la résolution et en accordant le prêt.

117. Avec cette attitude double, les pays qui ne manquent aucune occasion de condamner la discrimination raciale ont continué, malgré la résolution du Conseil de sécurité, à fournir des armes au Gouvernement de l'Afrique du Sud. Ces pays ont interprété la résolution du Conseil de sécurité à l'avantage du Gouvernement sud-africain. Alors qu'ils prétendent s'abstenir de fournir des armes à l'Afrique du Sud, ils lui donnent en fait la capacité de les produire. Ils continuent de violer la résolution du Conseil de sécurité en accordant une assistance technique à l'Afrique du Sud et en lui fournissant des matières fissiles, ce qui permet au Gouvernement raciste de Pretoria de mettre en œuvre ses programmes nucléaires en collaborant avec l'autre entité raciste en Israël. C'est là un défi flagrant envers la communauté internationale et les valeurs et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

118. Le seul moyen de mettre fin à cette dualité, qui reflète un grand désaccord entre les déclarations prononcées au sein de l'Organisation et les actes entrepris en dehors des Nations Unies par certains Etats membres du Conseil, c'est d'éviter les formulations habituelles qui permettent de fausses interprétations, comme dans le cas de la résolution du Conseil de sécurité relative à l'interdiction de fournir des armes à l'Afrique du Sud. Etant donné cette grave situation, nous invitons le Conseil de sécurité à décréter des sanctions économiques et militaires contre le Gouvernement de Pretoria. Le Conseil de sécurité doit également insister pour que tous les Etats Membres appliquent sa résolution.

119. M. FONSEKA (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation souhaite exprimer son appréciation au Comité spécial contre l'*apartheid* et à son président, M. Maitama-Sule, du Nigéria, qui a présenté le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale. Ce rapport est un document très complet qui décrit les activités du Comité, particulièrement

celles qui font suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée, et nous fournit un compte rendu précieux des nouveaux événements qui constituent la boîte de fond de la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud.

120. Le temps consacré à ce point de l'ordre du jour en raison de la participation de très nombreux représentants aux débats montre non seulement la préoccupation que ce problème continue de causer aux Etats Membres, mais aussi le refus absolu de la communauté internationale d'admettre la politique d'*apartheid* que le Gouvernement d'Afrique du Sud poursuit sans relâche. Cette politique a reçu une sanction légale et est mise en œuvre par un gouvernement qui, à la fin du xx^e siècle, fonde son existence même sur la perpétuation du racisme. Pour ce faire, il prive presque les trois quarts de sa population des droits humains, sociaux, économiques et politiques fondamentaux que le reste de la communauté internationale considère comme la norme. Ce disant, nous ne nous aventurons pas à suggérer que le racisme n'existe pas sous des formes dissimulées ou que le respect des droits de l'homme est observé partout ailleurs. La différence entre l'Afrique du Sud et le reste d'entre nous, c'est que le racisme, qui y est institutionnalisé en tant qu'*apartheid*, n'est dans aucun de nos pays une politique officielle ou d'Etat. Au contraire, chaque fois que l'on parle de violations des droits de l'homme, les gouvernements en faute n'épargnent aucun effort, non seulement pour se défendre, mais aussi pour nous assurer que de telles violations ne sont nullement le fait de leurs dirigeants.

121. Si nous félicitons chaleureusement le Comité spécial contre l'*apartheid* de centrer notre attention sur le caractère inhumain de ce système, il convient également de profiter de cette occasion pour rendre hommage à l'ANC, qui célèbre cette année son soixante-dixième anniversaire. L'ANC, qui a été déclaré illégal en Afrique du Sud, dont les dirigeants ont été emprisonnés ou exilés et les sympathisants persécutés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, continue de jouer un rôle capital grâce à la lutte indéfectible et organisée qu'il mène contre la tyrannie qui domine le pays.

122. Pendant longtemps, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a pu tenir en échec le reste du monde et peut-être avoir à sa merci certains des membres de cette organisation parce que la nature l'a généreusement doté en ressources naturelles. Bien qu'une partie très importante de la richesse de ce pays continue d'être produite grâce à une main-d'œuvre noire — objet même de la politique d'*apartheid* —, cette main-d'œuvre n'a guère profité de cette accumulation de richesses. Cette année au moins, cette tendance semble fléchir sinon s'inverser, et le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'est vu contraint de souscrire un crédit important d'un montant de 1 milliard de dollars auprès du FMI afin de surmonter la crise financière qui le frappe. L'Assemblée a déjà prié instamment le FMI de se conformer à ses résolutions répétées relatives à la collaboration avec l'Afrique du Sud. Il est vrai que le Fonds est régi par les dispositions de l'Accord avec ses membres. Cependant, même les membres du Fonds sont parfois obligés de mettre fin à des obligations contractuelles au nom

d'un bien supérieur sinon d'un idéal plus noble. Un nombre croissant de Blancs d'Afrique du Sud en viennent à reconnaître que le démantèlement de l'*apartheid* serait un bien supérieur non seulement pour eux, mais pour toute l'Afrique du Sud.

123. Nous devons pourtant regretter que le rapport du Comité mentionne un relâchement, pour ne pas dire violation, en ce qui concerne les résolutions des Nations Unies demandant un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud. Face à notre incapacité à décourager ou à prévenir une collaboration économique avec l'Afrique du Sud, l'embargo sur les armes revêtait une importance toute particulière dans le contexte de la politique agressive menée par l'Afrique du Sud contre ses voisins, en particulier les Etats de première ligne de l'Angola et du Mozambique. Si les sanctions prévues aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ne semblent pas à notre portée, réclavons au moins le respect des obligations qui incombent aux Etats Membres conformément à la résolution demandant un embargo sur les armes.

124. Ma délégation a une raison toute spéciale de s'adresser aujourd'hui à l'Assemblée. Sri Lanka a toujours observé scrupuleusement les résolutions de l'Assemblée qui demandent l'interdiction de tous contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. C'est à notre grand regret que nous avons appris que des organisateurs sud-africains avaient réussi à allécher un groupe de 14 joueurs de cricket, en leur offrant des cachets substantiels pour une tournée en Afrique du Sud, au cours des mois d'octobre et de novembre de cette année. Dès qu'il a appris cette nouvelle, le Gouvernement de Sri Lanka a pris toutes les mesures possibles pour dissuader ces joueurs. Toutefois, les Sud-Africains chargés d'entrer en contact avec ces joueurs ont utilisé une méthode sournoise. Il ont fait venir ces 14 joueurs dans d'autres pays d'où ils se sont rendus ensuite à Johannesburg. Les lois de notre pays empêchent le Gouvernement de retirer leurs passeports à ces joueurs en l'absence de preuve *prima facie* qu'ils se rendraient ensuite en Afrique du Sud. Mais, dès que nous avons eu la preuve qu'ils étaient bien arrivés à Johannesburg, le Conseil d'adminis-

tration de la Fédération de cricket de Sri Lanka a tenu une réunion d'urgence et pris une décision.

125. Le Conseil a condamné la tournée des joueurs de cricket en Afrique du Sud, estimant qu'elle était contraire à l'Accord de Gleneagles et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a estimé que la conduite de ces joueurs était contraire à ses intérêts et ses objectifs et que les joueurs avaient ignominieusement déshonoré le jeu de cricket. En conséquence, le Conseil d'administration de la Fédération de cricket a décidé de suspendre ces joueurs pour une période de 25 ans — je répète 25 ans — du cricket national, de la gestion de ce jeu et de la participation à tout tournoi ou jeu national organisé, reconnu ou mis en œuvre par le Conseil. Le Conseil a souligné que les 14 joueurs n'étaient nullement qualifiés pour représenter le pays et que d'autres mesures seraient prises, si besoin était, contre ces joueurs après consultations avec les autorités compétentes.

126. Une suspension de 25 ans représente en fait une interdiction à vie. Nous déplorons la conduite de ces joueurs de cricket et sommes certains que cette mesure décisive prise par les autorités compétentes témoigne bien de l'horreur éprouvée par Sri Lanka à l'égard de la politique d'*apartheid*. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a été informé de cet incident et s'est déclaré satisfait des mesures qui ont été prises. Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que les petits pays comme le mien n'ont qu'une possibilité limitée de prouver leur adhésion aux résolutions de l'Organisation. Avec cet incident, nous avons été mis à l'épreuve et nous en sommes sortis victorieux.

La séance est levée à 13 heures.

NOTES

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1977, document S/12475.

² *Ibid.*, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12475/Add.1.